

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie Grandvellerie-et-le-Perrenot

Date : 14/03/2022 15:33

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet cité en objet, et sans vouloir remettre en cause l'intérêt de la méthanisation, je souhaiterai émettre les réserves suivantes sur ce projet en particulier :

- le projet est très coûteux (11.8 millions d'euros) au regard du faible gain énergétique (5 à 10% des besoins du Grand Besançon)
- le bilan carbone semble très discutable au vu des travaux importants (accès routier, gazoducs de 24 km), émission de Gaz à effet de serre (protoxyde d'azote) lié à l'épandage des digestats, trafics routiers importants pour le transport des intrants et l'épandage des digestats du méthaniseur.(3 sites de stockage)
- l'alimentation du digesteur à 95 % par des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVES) au détriment des terres agricoles destinées à l'alimentation animale et humaine (1200 hectares concernés au minimum)
- une incohérence entre le dimensionnement déclaré dans le dossier ICPE (36 000 t/an) en comparaison à la taille des digesteurs et au temps de séjour (estimé à 80 000 t/an) nécessitant à minima une révision du dossier réglementaire et un passage sous le régime d'autorisation (Nomenclature 2781)
- l'augmentation du risque d'accidents avec 200 camions/jour sur des infrastructures non adaptées entre Rioz et Grandvellerie-et-le-Perrenot.

Enfin, je m'interroge sur la validation du permis de construire en juillet 2021 alors même que l'avis donné par la CDPENAF (cf.pièce jointe) était défavorable à l'unanimité.

Espérant que mes remarques seront prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Alexandre BELLON.

— Pièces jointes : _____

CDPENAF Méthanisation grandvellerie 2021_07_9 relevé de décisions signé.pdf

399 Ko